JOURNAL DES SÉNATEURS
2023 - 2026
BILAN DE MI-MANDAT

SÉNAT



l'Humain d'abord !

au **Cœur** *de la* **République**

Alexandre BASQUIN
Sénateur du Nord

Michelle GRÉAUME
Sénatrice du Nord

LE SOMMAIRE

JOURNAL DES SÉNATEURS
2023 - 2026
BILAN DE MI-MANDAT

- L'ÉDITO ..... P 02
- L'INTERVIEW D'ÉRIC BOCQUET ..... P 03
- NOTRE DOSSIER : PROJET DE LOI DE FINANCES 2027 ..... P 04 et 05
- COLLECTIVITÉS LOCALES ..... P 06 et 07
- ÉCONOMIE - EMPLOI ..... P 08 et 09
- ÉDUCATION NATIONALE ..... P 10 et 11
- SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX USAGERS ..... P 12 et 13
- ENVIRONNEMENT - RURALITÉ ..... P 14 et 15
- SOCIÉTÉ - SANTÉ ..... P 16 et 17
- COOPÉRATION INTERNATIONALE ..... P 18
- NUMÉRIQUE ..... P 19
- CONTACTEZ-NOUS ..... P 20

L'ÉDITO

D'ici peu, nous allons examiner le projet de loi de finances 2027. Et nous allons nous mobiliser contre la future saignée des budgets des collectivités locales, puisque malheureusement plus de 5,5 milliards d'euros en moins sont annoncés.

Cette baisse drastique fait suite à celles des années précédentes et nous ne cesserons de dire qu'affaiblir la dépense publique est un non-sens total du point de vue social et économique. À rebours de cela, nous nous mobiliserons pour des orientations budgétaires plus justes et mieux adaptées à la réalité que nous connaissons depuis le début du mandat.

Depuis trois ans, nous nous engageons aussi pour protéger l'emploi dans le Nord, notre environnement, nos écoles, notre santé, l'accès aux services publics mais aussi pour répondre aux défis que posent le numérique et les conflits internationaux.

Nous sommes constamment à l'écoute des besoins et des attentes légitimes des élus locaux comme des habitants de notre département.

C'est tout cela que nous vous présentons dans ce bilan de mi-mandat. Celui-ci est non exhaustif mais retrace les grandes lignes de notre travail parlementaire.

Nous restons évidemment à votre disposition et sommes pleinement à votre écoute pour le partager de vive voix.

Bien cordialement,





Michelle GRÉAUME,
Sénatrice du Nord,
Vice-présidente de la commission
des Affaires étrangères,
de la Défense et des Forces armées

Alexandre BASQUIN,
Sénateur du Nord,
Membre de la commission
de l'Aménagement du Territoire
et du Développement durable

CRCE·K | SÉNAT
groupe communiste, républicain, citoyen, écologiste • kanaky

©ville de Marquillies

ÉRIC BOCQUET : « LA COMMUNE DOIT ÊTRE LE PREMIER ÉCHELON DE LA RÉPUBLIQUE »

Sénateur au sein du Groupe CRCE-K pendant deux mandats, Éric Bocquet, qui a passé la main à Alexandre Basquin en 2024, est aujourd'hui maire de Marquillies et conseiller communautaire à la Métropole Européenne de Lille.



Quel a été votre fil rouge durant vos mandats ?

« Le monde de la finance. Entre 2011, 2012 et 2013, j'ai eu la chance d'intégrer deux commissions d'enquête parlementaire sur l'évasion fiscale. C'est un an de boulot sur ce sujet qui m'a passionné. Je suis arrivé à la commission des finances presque par hasard, parce qu'il manquait quelqu'un. Le bonheur de ma vie ! J'ai appris, écouté, lu, travaillé sur l'emprise de la finance sur les sociétés et les États. Je me suis découvert un fil rouge. Après quelques années, j'ai compris exactement quels étaient les mécanismes et les ressorts. Aujourd'hui, même en n'étant plus parlementaire, je peux analyser sans problème le Projet de loi de finances 2027, j'ai le décodeur dans la tête ! »

Que pouvez-vous dire de ce PLF 2027 justement et de son impact sur les collectivités locales ?

« L'an dernier, les collectivités locales ont été privées de plus de 2 milliards d'euros et cette année, ce sera au moins 5,5 milliards. J'ai vu que Sébastien Lecornu avait annoncé 50 millions de plus pour les communes rurales, c'est dérisoire par rapport aux besoins. On présente le sujet de la dette publique, qui m'a toujours mobilisé et passionné, comme étant lié à trois entités : l'État, la Sécurité sociale et les collectivités locales. Pour ces dernières, c'est clairement un procès injuste : contrairement à l'État depuis 52 ans, leurs budgets doivent être équilibrés à l'euro près. Elles n'empruntent que pour investir et leurs emprunts finissent toujours par être remboursés, capital et intérêts compris. Elles ne remboursent pas les emprunts avec de nouveaux emprunts, contrairement à ce que fait l'État. Ajouter la dette des collectivités locales dans le paquet global de la dette publique, c'est une façon de les culpabiliser et de convaincre qu'elles doivent contribuer à l'effort de redressement des comptes publics, formule que j'ai entendue pendant des années. Alors que pour les collectivités c'est financièrement injuste et économiquement inefficace. »

Vous dites que les collectivités locales sont un investisseur public essentiel…

« Oui, elles représentent encore plus de 70 % de l'investissement public. On est actuellement en train de parler de l'état des lycées. Les Régions vont avoir moins d'argent l'an prochain et cela va forcément les impacter, au moment où les élèves et les enseignants réclament davantage de moyens ! »

Continuez-vous à suivre l'activité parlementaire de Michelle Gréaume et Alexandre Basquin, qui a pris votre suite ?

« Évidemment, je garde contact avec eux. Le Sénat n'est pas une parenthèse qui s'est fermée. Je m'intéresse toujours aux questions qui touchent l'activité parlementaire. Je suis l'actualité de chacun, je lis attentivement leurs journaux, leurs lettres d'information, etc. et je continue d'être attentif à l'actualité du groupe. Les sénateurs sont des relais précieux. L'exemple de la Poste en est une illustration parfaite. Grâce à la mobilisation des élus de Marquillies et à celle de nos deux parlementaires, notre bureau ne fermera pas finalement. »

En tant que maire, que demandez-vous aujourd'hui ?

« Il faut veiller à ce que les communes restent l'entité première. C'est là où les gens vivent. Ce qui n'exclut pas les autres échelons comme les intercommunalités qui ne se substituent pas aux communes. Je n'ai jamais cru à l'expression de mille-feuille administratif. Sans Département, il n'y a pas de solidarité sociale et territoriale. Idem pour les Régions. Il faut aussi que les communes aient les moyens financiers de leur autonomie et il faut les accompagner. Nous avons des projets de rénovation pour l'école et l'église. Nous avons besoin d'être accompagnés financièrement. On en est entre 4 et 5 millions d'euros. Il faut pouvoir s'appuyer sur tous les échelons, comme Lille Métropole ou le Département. Or ces derniers sont particulièrement percutés financièrement. Ils n'ont plus de ressources propres. Si la commune doit être le premier échelon de la République, tous les niveaux de collectivités sont nécessaires pour répondre aux besoins des habitants. »

PROJET DE LOI DE

Ce n'est pas aux collectivités

1 Projet de loi de finances 2027 : une réduction drastique des ressources pour les collectivités

Avec ce projet de loi de finances, s'annonce une véritable saignée pour les collectivités locales avec une réduction drastique des ressources de 5,5 milliards d'euros ! Après le DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités), voici la CPEB (Contribution progressive à l'effort budgétaire).

L'Association des maires de France parle d'une ponction sans précédent et l'Association des départements de France déclare : « *On va dans le mur* ». Le président centriste du conseil départemental de la Côte d'Or lui-même avoue sur Public Sénat qu'il hésite « *entre découragement et rébellion* », suite à l'annonce de la ponction par l'État de 1,8 milliard d'euros sur les budgets des Départements.

Si on ajoute à la réduction énorme de 5,5 milliards, la hausse des cotisations à la CNRACL (Caisse de retraite des agents des collectivités), la facture totale se montera à plus de 7 milliards ! Les conséquences sont aussi lourdes que prévisibles, entre affaissement de la commande publique et accroissement des inégalités territoriales. Et ce, alors que les marges de manœuvre des communes se réduisent d'année en année.

2 Véritable moteur économique, les collectivités locales représentent 70 % de l'investissement public

Affaiblir ainsi la commande publique est un non-sens total. Les collectivités représentent encore 70 % de l'investissement public dans notre pays et la commande publique nourrit le tissu économique local. Construire ou rénover une école, créer des bibliothèques, des équipements sportifs, rénover des églises et le patrimoine, prendre des mesures pour la transition écologique… Voilà autant d'actions de collectivités qui alimentent les entreprises locales et les artisans. Ce sont des dépenses utiles, génératrices de croissance et d'emploi. Et c'est bien la gestion de ces projets par les collectivités qui apporte les réponses concrètes aux besoins des populations.

Les communes, les intercommunalités, les Départements et les Régions sont facteurs d'équilibre, de cohésion et de lien social. Il est essentiel de les soutenir. Ce PLF, comme les précédents d'ailleurs, propose exactement l'inverse.

3 Au nom de la dette

C'est au nom de la dette publique que cette austérité est imposée aux collectivités.

Il est utile de rappeler ici que la part de dette des collectivités ne représente que 8 à 9 % du total des 3 595 milliards d'euros. Un pourcentage qui n'a pas évolué depuis trois décennies ! Elles n'ont aucune responsabilité dans la dégradation des finances publiques ; leurs budgets sont à l'équilibre et leurs emprunts ne financent que l'investissement.

4 Un État désarmé fiscalement et budgétairement

Nos finances publiques souffrent également d'un « déficit » de recettes. Les exonérations diverses, les suppressions d'impôts notamment pour les plus hauts revenus et les plus gros patrimoines ont coûté et coûtent encore des milliards d'euros à nos finances publiques.

Le montant des aides publiques versées aux grandes entreprises représente une somme de 211 milliards d'euros par an, sans qu'aucun contrôle ne soit effectué, comme l'a démontré le travail du sénateur CRCE-K, Fabien Gay, dans le cadre d'une commission d'enquête. Opacité des critères d'attribution, non-évaluation des montants versés et de l'impact sur l'emploi et les investissements… Son constat est sévère. Le rapporteur cite même certaines entreprises comme ArcelorMittal qui ont bénéficié d'aides publiques tout en supprimant des emplois ou en versant des dividendes records. L'une des solutions est évidente : ces aides doivent être absolument conditionnées.

FINANCES 2027

d'assumer la dette publique !

5 « Niches » fiscales : une évaluation s'impose

Pas moins de 470 dispositifs existent en France pour réduire l'impôt. Les plus coûteux sont le détournement d'usage du Crédit Impôt Recherche ou le pacte Dutreil. Au total, le manque à gagner pour l'État se chiffre à 90 milliards d'euros chaque année. Il est urgent de procéder à une évaluation sérieuse (comme le demande la Cour des comptes) et de supprimer les niches inefficaces qui ne sont, pour les contribuables les plus fortunés, qu'un moyen d'échapper à l'impôt.

6 Lutte contre l'évasion fiscale : un enjeu à 100 milliards d'euros

Avec de vrais moyens techniques et humains, un enjeu compris entre 80 et 100 milliards d'euros par an, notre pays devrait s'engager résolument dans le combat contre l'évasion fiscale.

Pour rappel, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le ratio de dette de la France était de 160 %. Ce ratio était tombé à 8,8 % en 1972 !

La dette n'a pas été réduite en pratiquant une politique d'austérité. Bien au contraire : c'est la relance industrielle, l'investissement productif et la croissance économique qui ont permis ce résultat et, dans ce contexte-là, les collectivités ont joué un rôle déterminant durant ce qui fut appelé « les Trente Glorieuses ».

UNE FACTURE QUI NE CESSE DE S'ALOURDIR POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LES MESURES NÉGATIVES POUR LES COLLECTIVITÉS :

EN 2025

- 4,6* Md €
au minimum

- DILICO : 1 Md €
- Gel de la TVA : 0,3 Md €
- Facturation des variables d'ajustement : 0,5 Md €
- Hausse des cotisations employeur : 1,4 Md €
- Baisse des crédits ministériels dont Fonds vert : 1,4 Md €

EN 2026

- 4,8* Md €
au minimum

- DILICO 2 : 0,7 Md €
- Amputation PSR « locaux industriels » : 0,7 Md €
- Unification du calendrier du FCTVA : 0,7 Md €
- Facturation des variables d'ajustement : 0,6 Md €
- Hausse des cotisations employeur : 1 Md €
- Plafonnement CNFPT : 0,046 Md €
- Baisse des crédits ministériels dont Fonds vert et DSIL : 0,918 Md €

*Chiffres issus du rapport « les finances publiques » de la cour des comptes de juillet 2026 et sans comptabiliser le gel des crédits ministériels et sur les agences de l'État.



COLLECTIVITÉS LOCALES

Prime Ségur : l'État doit financer ce qu'il décide

En 2024, la prime Ségur a été étendue à de nouveaux salariés du secteur social et médico-social. Une mesure juste, mais décidée sans compensation : ce sont les départements et les établissements qui ont dû payer. Dans le Nord, des petites maisons d'accueil rurales pour personnes âgées (MARPA) se sont retrouvées en difficulté. En avril 2025, Michelle Gréaume a interpellé le Gouvernement. Quelques semaines plus tard, un accord prévoyait un soutien de 85 millions d'euros par an aux départements, soit environ la moitié du coût. Insuffisant pour la sénatrice, qui a défendu lors du budget 2026 une compensation par l'État des dépenses engagées par les départements, conformément au mandat qu'elle a reçu des élus locaux. Quand l'État décide une revalorisation, il doit la financer jusqu'au bout.

En chiffres

700 000 € **Le recensement est une mission nationale, mais les communes supportent une grande partie de son coût. La dotation de l'État ne couvrait que 36 % des dépenses des grandes communes et 55 % de celles des petites. Alertée par les maires, Michelle Gréaume a interpellé le Gouvernement en mars 2024. Suite à cette interpellation, le Gouvernement a débloqué 700 000 € supplémentaires pour les communes. Cependant, cette somme reste insuffisante.**

Un mandat local doit rester accessible à tous

Concilier un emploi, un mandat et une vie familiale reste difficile pour de nombreux élus. Les responsabilités d'un maire ou d'un adjoint dépassent les réunions du conseil municipal. Et la fin du mandat peut compliquer le retour à la vie professionnelle. En janvier 2024, Michelle Gréaume a cosigné la proposition de loi portant création d'un statut de l'élu local. Elle a soutenu des droits permettant à chacun d'exercer un mandat, quels que soient son métier et sa situation. Encore faut-il que ces droits s'appliquent. En juillet 2026, la sénatrice a interrogé le Gouvernement sur la mise en œuvre des nouveaux droits à la retraite des élus locaux. Si plusieurs décrets ont déjà été publiés en 2026, toutes les mesures prévues par la loi ne sont pas encore pleinement applicables.

DGF : les communes ont besoin de visibilité

Rénover une école, entretenir une rue ou préparer un équipement sportif suppose de connaître les ressources disponibles. En octobre 2024, Michelle Gréaume a demandé au Gouvernement une communication plus précoce des montants de la dotation globale de fonctionnement et davantage de visibilité sur plusieurs années. En mars 2026, elle est de nouveau intervenue sur les règles de répartition de la DGF et leurs conséquences pour les petites communes rurales. Les élus ont besoin de recettes stables et prévisibles pour préparer leurs projets de long terme et répondre aux besoins des habitants.

Les maires ne peuvent pas tout compenser

Lorsqu'un service public ferme, qu'une association perd une subvention ou qu'une famille rencontre une difficulté, les habitants se tournent souvent vers leur maire. Mais les communes ne peuvent pas remplacer seules ce qui disparaît ailleurs. En 2025, Michelle Gréaume a interrogé le Gouvernement sur l'effort financier demandé aux collectivités et sur leurs capacités d'action. Lors des débats budgétaires, elle a rappelé leur rôle dans l'investissement, l'entretien des équipements et les services du quotidien. Leur donner les moyens d'agir, c'est permettre aux habitants de continuer à bénéficier de ces services.



► *Voir l'intervention en vidéo*

Des tarifs décidés avec les personnes concernées

Pour une personne en situation de handicap ou un patient qui se rend à ses soins, le prix du transport n'est pas un détail : il peut décider de l'accès à un rendez-vous médical, à un emploi ou à un loisir. Le projet de loi-cadre relatif au développement des transports, adopté par le Sénat le 28 avril 2026, restait très insuffisant, et le groupe CRCE-K a voté contre. Mais Michelle Gréaume a fait adopter un amendement qui impose de consulter les professionnels de santé et les associations de personnes en situation de handicap avant toute modification tarifaire. Pour la sénatrice, les usagers les plus concernés doivent être associés aux décisions qui les touchent. Le droit à la mobilité doit être garanti pour toutes et tous.





Une mesure pour aider à l'investissement local : le FCTVA

Le Fonds de compensation pour la TVA est un outil essentiel pour l'investissement des collectivités. Or, toutes les collectivités ne sont pas placées sur le même pied d'égalité en ce qui concerne les délais de reversement. Face à ce constat, Alexandre Basquin a interpellé le Gouvernement pour demander une généralisation du versement du FCTVA l'année de la dépense et sans diminution de son taux. Une mesure qui permettrait aux collectivités de ne pas entraver leur trésorerie et de retrouver plus rapidement des capacités d'investissement. À ce jour, le Gouvernement a refusé cette évolution.

Se battre pour le maintien des contrats PEC

Alerté par de nombreux maires du département à la fin du printemps, Alexandre Basquin a interpellé le Ministre du Travail à propos de l'avenir des contrats «Parcours Emploi Compétences» (PEC), si utiles dans les communes notamment rurales. De nombreuses municipalités ont recours à ce type de contrat pour le fonctionnement quotidien de leurs services notamment dans les écoles et les activités périscolaires. Pourtant, peu avant la rentrée 2026, les élus étaient dans l'incertitude quant aux financements disponibles. Pour le sénateur, réduire ces contrats vient à fragiliser une énième fois les communes, notamment les communes rurales déjà confrontées à des difficultés de recrutement et aux coupes budgétaires.

Budget : avec les maires du Nord contre l'austérité

Diminution du fonds vert, gel de la DGF, hausse des cotisations à la CNRACL, les collectivités subissent de plein fouet les conséquences des restrictions budgétaires qui s'accentuent d'année en année. Refusant de faire peser sur les communes le poids des choix gouvernementaux, Alexandre Basquin a voté contre le budget 2026 qui prévoyait plus de 5 milliards d'euros d'efforts supplémentaires pour les collectivités. Cette démarche traduit une détermination sans faille à défendre les moyens d'action des communes et les services publics de proximité.

Protoxyde d'azote : les collectivités ne doivent pas être les seules à payer

Véritable fléau de santé publique, le détournement de l'usage du protoxyde d'azote est aussi un problème important pour les collectivités. Les cartouches abandonnées dans les déchets ménagers explosent dans les fours des centres de traitement et représentent donc un danger pour les agents et les installations de traitement. Alerté par de nombreux élus, Alexandre Basquin a interpellé le Gouvernement pour mettre en place une écocontribution et pour responsabiliser les producteurs. Pour le sénateur, les collectivités et, in fine, les contribuables ne doivent pas supporter seuls le coût de traitement de ces déchets.

TGAP : il ne faut pas pénaliser les collectivités

Les collectivités multiplient les efforts pour réduire et valoriser les déchets. Pour autant, elles subissent une hausse continue de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Une charge financière qui pèse lourdement sur leurs budgets et freine leur capacité d'investissements. Sans remettre en cause le principe du «pollueur-payeur», Alexandre Basquin est intervenu auprès du Gouvernement pour demander la révision de cette taxe afin qu'elle soit moins pénalisante, plus productive et soutienne véritablement la valorisation des déchets.

GEMAPI : les collectivités en première ligne, l'État en retrait

Les inondations qui ont frappé notre région illustrent les conséquences du dérèglement climatique et l'urgence d'agir. En avril dernier, le Sénat examinait la proposition de loi visant à instaurer une gouvernance claire, juste et solidaire pour la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). C'est dans le cadre des discussions qu'Alexandre Basquin a réclamé une véritable solidarité nationale pour que les collectivités et leurs établissements ne supportent pas seuls le coût de la prévention des risques climatiques.

ÉCONOMIE - EMPLOI

L'appel :

« *Entendez-vous les témoignages des salariés qui se sentent bafoués ?* »

Alors que le pouvoir d'achat ne cesse de s'amoindrir, le chômage lui ne cesse d'augmenter dans un contexte national où la croissance est faible et les investissements et la consommation presque à l'arrêt. Fin 2024, la France enregistrait même la plus forte hausse des chiffres du chômage depuis dix ans (hors Covid) avec un taux de + 3,9 % et des centaines de milliers d'emplois détruits, preuve s'il le fallait que la politique de l'offre est un échec. Alexandre Basquin a interpellé le Gouvernement avec force sur le sujet dans l'hémicycle lors d'une question d'actualité : « *Entendez-vous les témoignages de ces salariés qui se sentent bafoués ? (…) Tout plaide pour un changement de cap !* ». Le sénateur a également rappelé la promesse de plein-emploi pour 2027 du président Macron. On en est malheureusement très loin.



► *Voir l'intervention en vidéo*

Face aux menaces sur l'emploi, on ne lâche rien !

Alors que le groupe CRCE-K se mobilise pour la nationalisation d'ArcelorMittal dans le cadre de sa niche parlementaire, Alexandre Basquin a soutenu la demande par courrier auprès du Président de la République et du ministre de l'Économie. Le sénateur s'est également mobilisé pour l'entreprise Valdunes à Trith-Saint-Léger et Leffrinckoucke, Château Blanc à Marcq-en-Barœul, les centres AFPA, les fonctionnaires, les salariés de France Travail et l'Agence France Presse.

L'IA : un danger réel pour les salariés… et un prétexte pour licencier

Ces derniers mois, les annonces de plans massifs de licenciement se multiplient avec l'arrivée de l'intelligence artificielle comme unique raison. Or, aucun droit de suite n'est donné. Aucun organisme ne vérifie si l'IA intervient réellement dans l'entreprise, personne ne questionne le bien-fondé de son arrivée. Raison valable ou prétexte ? Il faudrait pourtant trancher, a exigé Alexandre Basquin lors d'une question au Gouvernement. Ce n'est pas tout. Selon l'Observatoire des emplois menacés et émergents, l'IA menacerait 5 millions d'emplois en France d'ici cinq ans et l'OCDE estime que 95 % des emplois administratifs pourraient disparaître. C'est aussi une menace directe pour le monde de la culture et de la création. Le sénateur a donc également exigé qu'un cadre législatif soit posé pour protéger les salariés.



► *Voir l'intervention en vidéo*

En chiffres

55 % **L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) estime qu'entre 55 et 75 % des actifs subissent des horaires atypiques au cours de leur carrière. Avec des effets sur le sommeil, la santé mentale, des risques cardiovasculaires, des troubles musculosquelettiques, l'augmentation du risque d'accidents du travail, notamment. L'Anses recommande donc de limiter ces horaires et réclame un encadrement juridique. Des conclusions relayées par Alexandre Basquin dans une question écrite auprès du Ministre du travail.**

Des cancers professionnels sous-évalués en France

Selon l'Assurance maladie, les cancers imputables à un travail exposé à des cancérogènes représenteraient entre 16 % à 24 % des nouveaux cas annuels. Une estimation que les chercheurs des groupements d'intérêt scientifique sur les cancers d'origine professionnelle (Giscop) de la Seine-Saint-Denis (93) et du Vaucluse (84) contestent : « *C'est une estimation basse (...) Les cancers professionnels sont invisibilisés bien que massifs* » (l'Humanité du 18 février 2025). Ce n'est pas tout. Selon la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 10 % de l'ensemble des salariés ont été exposés à au moins un produit chimique cancérogène au cours de la dernière semaine travaillée. Comme l'a exigé Alexandre Basquin dans une question écrite, il devient urgent d'établir une évaluation précise des cancers professionnels et de prendre des mesures pour soustraire les salariés aux facteurs de risque.





ArcelorMittal : préserver la production d'acier en France

L'acier entre dans la fabrication des voitures, des trains, des bâtiments, des infrastructures énergétiques et des équipements de défense. L'avenir d'ArcelorMittal à Dunkerque concerne donc l'emploi, mais aussi les capacités industrielles du pays. En mai 2025, Michelle Gréaume a cosigné une proposition de loi visant à nationaliser les actifs stratégiques du groupe situés en France. Les débats se sont poursuivis au Sénat en 2026. La sénatrice défend une intervention de la puissance publique pour préserver les emplois, les compétences et la production lorsqu'un outil industriel stratégique est menacé.

Valdunes : des garanties sur les emplois et les fonds publics

À Trith-Saint-Léger et à Leffrinckoucke, les salariés de Valdunes fabriquent des essieux indispensables au ferroviaire. Leur savoir-faire s'est construit au fil des années. Après la reprise par Europlasma et la mobilisation de fonds publics, Michelle Gréaume a interrogé le Gouvernement en mai 2026 sur l'avenir du groupe et les garanties apportées par l'État. Elle demande que les financements publics s'accompagnent d'effets sur l'emploi, l'investissement et le maintien de l'activité. Les salariés et les contribuables doivent pouvoir connaître l'utilisation de cet argent.

Une usine fait vivre tout un bassin d'emploi

Sous-traitants, transporteurs, PME, intérimaires, organismes de formation et commerces dépendent de l'activité industrielle. Une fermeture touche bien au-delà des salariés du site. Michelle Gréaume défend le maintien de ces emplois et des compétences accumulées dans le Nord. La transition écologique exige de transformer les productions et de moderniser les installations. Elle ne doit pas servir à déplacer les usines à l'étranger pour importer ensuite ce qui n'est plus fabriqué en France. La sénatrice défend la formation des salariés et l'investissement dans les sites pour répondre aux besoins du pays.



► Voir l'intervention en vidéo

Auchan : sauver les emplois et contrôler les aides publiques

Le 6 novembre 2024, Michelle Gréaume a interpellé le Gouvernement lors des questions d'actualité sur l'annonce de 2 389 suppressions d'emplois chez Auchan, groupe né à Roubaix et grand employeur du Nord. En 2023, l'enseigne versait 300 millions d'euros de dividendes, après avoir bénéficié d'environ 500 millions d'euros de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). La sénatrice a demandé un moratoire sur les licenciements et un contrôle de l'usage de l'argent public.

Agriculture : défendre nos filières et notre souveraineté alimentaire

Les Hauts-de-France sont la première région productrice d'endives. En mars 2024, Michelle Gréaume a alerté le Gouvernement sur l'interdiction européenne de trois produits utilisés par la filière, sans solution de remplacement, alors que les producteurs subissaient déjà la hausse du prix de l'électricité. En mai 2025, elle a défendu l'aide aux coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), qui accompagne plus de 14 000 agriculteurs et qui a, finalement, été maintenue. Enfin, elle a dénoncé début 2026 en commission l'accord de libre-échange avec le Mercosur, qui ouvre le marché européen à des importations agricoles soumises à des normes sanitaires et environnementales moins exigeantes, et menace à terme les coopératives sucrières.

En chiffres

13 335 : C'est le nombre de millionnaires qui ne payent aucun impôt sur le revenu en France, grâce à des montages d'optimisation fiscale. Un chiffre dénoncé par Michelle Gréaume lors du débat sur le budget 2026, alors que le Gouvernement imposait l'austérité aux services publics et aux collectivités.



ÉDUCATION NATIONALE





La culture à l'école pour tous les élèves

Grâce à la part collective du Pass Culture, 72 % des collégiens et lycéens ont bénéficié d'au moins une action culturelle en 2023-2024. Pourtant, le 30 janvier 2025, le Gouvernement a brutalement suspendu les réservations, en pleine année scolaire. Michelle Gréaume a interpellé le ministre de l'Éducation nationale pour défendre ces actions d'éducation artistique et culturelle. Pour la sénatrice, l'accès à la culture ne doit pas dépendre des moyens des familles.

En chiffres

400 **C'est le nombre de suppressions de postes annoncées dans l'académie de Lille pour la rentrée 2026, sur 3 200 en France, sur lesquelles Michelle Gréaume a alerté le ministre lors de son intervention du 11 février 2026.**

Moins d'élèves pour des classes moins chargées

Le 11 février 2026, Michelle Gréaume a interpellé le ministre de l'Éducation nationale au Sénat sur les suppressions de postes annoncées pour la rentrée. La baisse du nombre d'élèves est régulièrement invoquée pour réduire les effectifs enseignants. La sénatrice défend un autre choix : profiter de cette baisse pour alléger les classes et consacrer davantage de temps à chaque enfant. Expliquer, repérer une difficulté ou accompagner un élève qui décroche demande des personnels disponibles.



► *Voir l'intervention en vidéo*

Des personnels présents pour accompagner les enfants

L'école a besoin d'enseignants, d'accompagnants des élèves en situation de handicap, d'infirmières, de médecins scolaires, d'assistants sociaux et de personnels administratifs. Michelle Gréaume défend des moyens humains à la hauteur des besoins. Les absences de professeurs non remplacés font perdre des heures de cours aux élèves. Toutes les familles ne peuvent pas les compenser. Ces difficultés aggravent les inégalités et justifient le renforcement des personnels de l'école publique.

Une école rurale ne se réduit pas à ses effectifs

Quelques élèves en moins peuvent entraîner une fermeture de classe dans une petite commune. En 2024, Michelle Gréaume a interrogé le Gouvernement sur la prise en compte des enfants de moins de trois ans dans les prévisions d'effectifs scolaires. Ce calcul peut être déterminant pour maintenir une classe. La sénatrice demande que les décisions tiennent compte des réalités locales et des difficultés sociales. Dans un village comme dans un quartier populaire, chaque enfant doit bénéficier de bonnes conditions d'apprentissage.

Laïcité et mixité : donner les moyens à l'école publique

Avec le groupe CRCE-K, Michelle Gréaume défend une école publique capable d'accueillir et de faire réussir tous les enfants. Elle demande davantage de transparence sur l'utilisation de l'argent public versé aux établissements privés sous contrat. Il s'agit de garantir les moyens de l'école de la République, la laïcité et la mixité sociale, dans tous les territoires.

Garder l'enseignement artistique dans nos territoires

En juin 2025, l'école d'art et de design de Valenciennes a fermé ses portes après plus de deux siècles d'existence. Aujourd'hui, c'est l'École supérieure d'art de Dunkerque-Tourcoing qui s'inquiète pour son avenir. L'enseignement supérieur relève de l'État, mais ce sont les collectivités, comme la ville de Dunkerque, qui portent une large part du budget de ces écoles, alors que leurs finances sont de plus en plus contraintes. En mai 2026, Michelle Gréaume a demandé au Gouvernement un financement pérenne pour l'école et des mesures pour éviter d'autres fermetures de formation artistique.



Parcoursup : opacité, désarroi, confusion… Il faut dire stop !

Refus des premiers choix, y compris en cas de bons résultats scolaires, propositions loin du domicile alors que des filières sur place existent, biais socioculturels de la plateforme, opacité des algorithmes et donc des critères de sélection… La plateforme nationale de préinscription en première année d'enseignement supérieur, Parcoursup, n'en finit pas de créer de la confusion et du désarroi chez les lycéens et leurs familles. Un état de fait qu'a dénoncé Alexandre Basquin dans un courrier envoyé à Philippe Baptiste, ministre de l'Enseignement supérieur, avant même la mobilisation lycéenne : «*Vous brisez les rêves de la jeunesse. (…) Chaque année, depuis 2018, le même constat est fait. Malgré les alertes de la Défenseure des droits, de la Cour des comptes et du Conseil constitutionnel, les critères de sélection demeurent opaques*», a, notamment, souligné le sénateur. « *Il semble impératif qu'une remise à plat complète du processus de sélection soit engagée.* »

Accompagnants des élèves en situation de handicap : les raisons de notre mobilisation

Alors que plus d'un élève sur dix présente des troubles «dys», la situation de ceux qui les aident en milieu scolaire, les AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) est alarmante. Souvent précaires, mal rémunérés, ces accompagnants se retrouvent à accompagner cinq élèves voire plus. Cette situation n'est pas acceptable, a dénoncé Alexandre Basquin dans une question écrite envoyée au Gouvernement. Il est urgent, a-t-il martelé, que les AESH et les élèves qu'ils accompagnent bénéficient enfin d'un environnement favorable aux apprentissages.

Urgent ! Le métier d'enseignant doit être revalorisé

Une récente étude internationale de l'OCDE menée dans 55 pays a montré que le métier d'enseignant en France est de plus en plus exigeant et de moins en moins attractif avec des formations inadaptées, un nombre toujours plus élevé d'élèves à besoins éducatifs particuliers et des effectifs en baisse continue. Un état des lieux qui fait écho à de nombreux rapports qui appellent à la revalorisation du métier d'enseignant. C'est aussi ce qu'a rappelé Alexandre Basquin dans une question écrite au Gouvernement.



En chiffres

80 000 **C'est le nombre d'étudiants accueillis à l'Université de Lille, ce qui en fait l'une des deux plus grandes universités de France. Reconnue à l'international comme l'un des plus gros pôles de recherche universitaire du pays, cette grande université manque de moyens. Alors que le nombre de ses étudiants ne cesse d'augmenter (+ 17 000 en dix ans) et que sa capacité d'accueil tourne à plein, l'Université de Lille nécessite une vraie politique d'investissement. C'est ce qu'a exigé Alexandre Basquin, suite à sa rencontre avec le Président de l'Université Régis Bordet *(photo ci-dessus)*, dans un courrier adressé au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.**

C'est dit :

«Ce décret qui permet l'éviction de l'établissement scolaire d'un élève au motif des agissements d'un de ses parents va à l'extrême encontre des droits de l'enfant. Clairement, le Gouvernement se trompe de cible mettant en péril l'intérêt supérieur de l'enfant.»

Par Alexandre Basquin dans une question écrite sur la mise en application du décret du 28 juillet 2026 qui pénalise injustement les enfants du seul fait des agissements de leurs parents.

Alerte !

Sur les frais engendrés par les services liés à l'école dans les communes rurales. Dans une question écrite, Alexandre Basquin a dénoncé la situation de certaines communes rurales qui doivent accueillir leurs élèves mais également ceux des communes voisines tout en supportant seules les coûts liés à l'école et aux services périscolaires. Des charges non compensées qui pèsent très lourdement sur le budget communal. «*Le maintien de ces services publics de proximité doit être une priorité de l'action publique*», a martelé le sénateur. «*Quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour compenser ces charges ?*»

SERVICES PUBLICS ET SERVICES

Transports :

« *Ce n'est pas aux usagers de payer la note !* »

Des ambitions absentes sur le fret, le développement des petites lignes ou l'accompagnement des ménages pour l'achat de véhicules électriques, l'absence de projet de loi de financement pluriannuel en séance... Lors du scrutin solennel, Alexandre Basquin a détaillé les raisons qui ont poussé son groupe à voter contre le projet de loi-cadre Développement des transports. « *C'est une occasion manquée, une coquille vide. (…) Les besoins sont chiffrés à 220 milliards d'euros sur dix ans et il n'y a pas de loi de financement. Il y a pourtant urgence à agir.* » La partie recettes pose également question. « *Vous ne parlez que du fléchage des produits des concessions autoroutières en 2032 et de l'indexation des tarifs sur l'inflation. (…) Ce n'est pas encore aux usagers de supporter la note !* », a fustigé Alexandre Basquin qui a rappelé que la gratuité des transports avait de nombreux effets positifs dans la quarantaine de communes, dont Dunkerque, où elle était mise en place.

Certes la gratuité a un coût, mais c'est à mettre en parallèle des coûts environnementaux et sanitaires liés à la pollution. L'État doit soutenir avec force, et bien plus qu'il ne le fait aujourd'hui, les collectivités qui proposent la gratuité.

Toujours pour défendre un service public de transport et ses usagers, Alexandre Basquin a demandé par courrier au Président du Conseil régional des Hauts-de-France de revoir sa politique en matière de fermeture de guichets SNCF (44 annoncées dans le Nord) et de réduction des horaires d'accueil alors que les tarifs des billets ne cessent d'augmenter.



► *Voir l'intervention en vidéo*

En chiffres

41 % **En quinze ans, la part des subventions a baissé de 41 % dans les budgets associatifs et la moitié des 100 000 associations des Hauts-de-France traversent une crise profonde. Elles représentent pourtant une richesse inestimable, a rappelé Alexandre Basquin qui a soutenu publiquement la mobilisation du Monde associatif et a appelé à une intervention de l'État.**



La cause

Alexandre Basquin s'est mobilisé, par courrier, question écrite et lors d'une manifestation à Douai-Cantin, contre les menaces de fermeture qui pèsent sur plusieurs centres AFPA du Nord. « *Ces fermetures auraient de lourdes conséquences dans un département confronté à un taux de chômage très élevé* », a-t-il martelé.

Des services publics numériques… et inaccessibles ?

Santé, impôts, retraite… Alors que l'accès aux services publics se dématérialise à marche forcée, les usagers n'ont jamais été aussi désemparés et près d'un quart d'entre eux renoncent à leurs droits, alerte le rapport de la Défenseure des droits d'octobre 2025. L'accès à l'administration n'a jamais semblé aussi complexe et les réclamations des usagers atteignent des niveaux records. Pourtant, les difficultés se résolvent, dans leur grande majorité, au contact d'un agent. Il faut donc en urgence renforcer les moyens humains des services publics pour que les utilisateurs ne renoncent pas à leurs droits. Voilà ce qu'a martelé Alexandre Basquin dans une question écrite.

Non aux fermetures des bureaux de poste !

Alors que la fermeture de près de 500 bureaux de poste est annoncée d'ici la fin de l'année 2027 dont 32 pour le Nord et le Pas-de-Calais, Alexandre Basquin a fait part de son indignation à la ministre de l'Aménagement du territoire par courrier en rappelant à quel point ces bureaux étaient garants d'une égalité de traitement et essentiels à la cohésion territoriale. D'autant plus que les agences communales postales ne sont qu'un palliatif puisqu'elles représentent un transfert de charges pour les communes et se trouvent également menacées avec des conventions qui ne seraient pas renouvelées. Le sénateur avait déjà interpellé le ministre délégué à la Ruralité sur le sujet.

AUX USAGERS





Finances publiques : des agents pour assurer le service

Recouvrer l'impôt, lutter contre la fraude et accompagner les contribuables nécessitent des agents en nombre suffisant. Le 28 novembre 2024, Michelle Gréaume a interrogé le Gouvernement sur les conditions de travail à la direction générale des finances publiques. Elle a dénoncé les conséquences des suppressions de postes : équipes réduites, travail plus difficile et éloignement des services. Elle a également alerté sur le pouvoir d'achat des agents publics. Les mesures de qualité de vie au travail mises en avant par le Gouvernement ne répondent pas, à elles seules, au besoin d'effectifs et de moyens.

À Valenciennes : garder un accueil humain aux impôts

Un courrier difficile à comprendre, un changement de situation, une déclaration à remplir : certaines démarches nécessitent de parler à un agent. Le 23 avril 2026, Michelle Gréaume a de nouveau interrogé le Gouvernement sur les services des impôts des particuliers, notamment à Valenciennes. La baisse des effectifs et la réduction de l'accueil physique pénalisent les contribuables comme les personnels. La sénatrice défend le maintien d'un accueil de proximité. Le numérique doit faciliter les démarches sans devenir le seul moyen d'accéder à l'administration, notamment pour les personnes sans équipement ou confrontées à une situation complexe.

La Poste : maintenir des bureaux de plein exercice

Les projets de transformation de bureaux de poste inquiètent les élus et les habitants. La Poste indique qu'aucune décision définitive n'est prise à ce stade et qu'une concertation doit avoir lieu. Le 28 septembre 2026, Michelle Gréaume a écrit au ministre de l'Économie, Roland Lescure, pour demander la liste des bureaux concernés et des garanties sur les services, les personnels et les charges pour les communes. À Quarouble, la mise à disposition d'un bureau de la mairie a permis de maintenir un guichet postal et à Marquillies, grâce à la mobilisation des élus, le bureau est maintenu. Michelle Gréaume refuse que les collectivités supportent seules le recul du service public. Elle défend un moratoire sur les fermetures et le maintien des bureaux de plein exercice.

Retirer de l'argent près de chez soi

La disparition des distributeurs de billets oblige parfois à parcourir plusieurs kilomètres. Les personnes âgées et les habitants sans véhicule sont particulièrement pénalisés. En janvier 2026, Michelle Gréaume a cosigné une proposition de loi visant à garantir une présence suffisante de distributeurs automatiques dans les communes. L'accès à l'argent liquide doit rester garanti dans les villes comme dans les territoires ruraux.

Audiovisuel public : un bien commun à défendre

Le 6 mai 2026, Michelle Gréaume a interpellé le Gouvernement au Sénat sur l'avenir de l'audiovisuel public. Attaques de l'extrême droite, puissance des géants du numérique, concentration des médias entre les mains de quelques milliardaires : alors que le groupe Bolloré contrôle déjà CNews et Europe 1, elle a dénoncé les propositions de coupes d'un milliard d'euros et la menace d'une nomination des dirigeants par l'Élysée évoquées dans le rapport de la Commission d'enquête dédiée à ce sujet. Pour Michelle Gréaume, le service public de l'audiovisuel n'est pas un coût à réduire : c'est un investissement qui garantit à chacune et chacun, partout sur le territoire, un accès égal à une information indépendante, à la culture et au sport. C'est une condition de la démocratie et du vivre-ensemble.

ENVIRONNEMENT -





Diplomatie climatique : la France doit tenir ses engagements

En 2026, Michelle Gréaume a participé à la mission d'information du Sénat sur la diplomatie climatique. Climatologues, ambassadeur pour le climat, ministre, ancien président de la République : la mission a entendu de nombreux acteurs. Lors de l'examen du rapport, la sénatrice a défendu le maintien des moyens budgétaires dédiés au fonds vert, indispensable à l'adaptation des territoires, et demandé que toutes les collectivités soient pleinement associées aux négociations climatiques et à la construction des stratégies de lutte contre le réchauffement climatique. Elle a aussi critiqué les dérogations au droit de l'environnement prévues par la loi de programmation militaire. En parallèle, dans son rapport consacré au fonctionnement de l'ONU, elle rappelait déjà que les pays riches doivent financer la transition des pays en voie de développement étant donné la responsabilité des pays riches et industrialisés dans l'émission des gaz à effet de serre.

« La transition écologique doit améliorer la vie quotidienne et réduire les inégalités. Dans le Nord, elle suppose des logements bien isolés, des transports collectifs accessibles et une eau de qualité à un prix abordable. Michelle Gréaume défend une écologie populaire, soutenue par des investissements publics à la hauteur des besoins. Les ménages modestes ne doivent pas supporter seuls le coût des transformations : l'État doit accompagner les habitants et donner aux collectivités les moyens d'agir. »

Catastrophes naturelles : accompagner les sinistrés

Après une inondation, une tempête ou une sécheresse, les habitants et les élus doivent protéger, réparer et engager les démarches d'indemnisation. Michelle Gréaume a soutenu par courrier plusieurs demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de communes du Nord. En 2024, elle est également intervenue au Sénat sur les difficultés des sinistrés face aux assurances. Elle a défendu la prise en charge par l'assureur des frais de contre-expertise lorsque les dommages sont contestés. Leur coût ne doit pas empêcher un assuré de faire valoir ses droits. Les communes ont elles aussi besoin d'un accompagnement pour remettre leurs équipements en état.



► *Voir l'intervention en vidéo*

Assurer sa commune ne doit pas devenir impossible

Primes et franchises en hausse, contrats résiliés, appels d'offres sans réponse : certains maires peinent à assurer les bâtiments, les véhicules et les activités de leur commune. Chaque hausse réduit les moyens disponibles pour entretenir une école ou rénover un équipement. L'absence d'assureur peut fragiliser le fonctionnement des services locaux. Michelle Gréaume porte une attention à ces difficultés et défend les moyens nécessaires pour y répondre. Les collectivités ne peuvent pas être laissées seules face aux risques alors qu'elles assurent la protection des habitants et la continuité des services.

Préserver les montagnes et les océans

Michelle Gréaume participe aux travaux parlementaires consacrés à la protection des écosystèmes de montagne et océaniques. Particulièrement sensibles au changement climatique, ces espaces nécessitent des mesures de préservation. La sénatrice relie ces travaux aux besoins d'adaptation des territoires, à la protection de la biodiversité et des ressources. Elle y porte une attention aux conséquences du changement climatique pour les habitants et les collectivités.



► *Voir l'intervention en vidéo*

RURALITÉ







Amiante : la mobilisation contre la « fibre tueuse » se poursuit

Près de trente ans après son interdiction, l'amiante tue encore. Toxiques voire mortelles, les fibres se nichent encore dans les toitures, les écoles, les hôpitaux, les logements, notre département a été et est encore impacté. Chaque année, jusqu'à 600 000 tonnes de déchets contaminés s'accumulent, dont 97 % sont enfouis sans traitement et les dépôts sauvages se multiplient, ce qui alourdit la charge financière des communes. Pour protéger les citoyens et l'environnement, Alexandre Basquin et Michelle Gréaume ont déposé une proposition de loi visant à la création d'un pôle public d'éradication des déchets contenant de l'amiante. Avec en ligne de mire les interminables procédures subies par les victimes de l'amiante, Alexandre Basquin a également écrit au ministre de la Justice pour réclamer une réforme du système judiciaire afin de mieux répondre aux enjeux de santé environnementale et aux catastrophes sanitaires à effet différé. Il a également exigé par courrier une cartographie des écoles contenant de l'amiante. Des données essentielles : 85 % des bâtiments scolaires construits avant 1997 pourraient en contenir. Enfin, le sénateur a interpellé le ministre de la Transition écologique dans le cadre de sa commission Aménagement du Territoire et Développement durable : « *Envisagez-vous, Monsieur le Ministre, un véritable plan d'éradication de l'amiante qui irait de la détection à la collecte puis au traitement ?* » Il y a urgence.



► *Voir l'intervention en vidéo*

L'eau : un bien commun à sanctuariser

Lors de la défense de la proposition de loi pour le renforcement de la protection des ressources en eau potable, Alexandre Basquin a rappelé des chiffres inquiétants : 1,4 milliard de personnes sont privées d'eau potable dans le monde et, en France, plus de dix millions de personnes ont été alimentées par de l'eau non conforme aux normes en vigueur. Par ailleurs, plus de 30 % des eaux souterraines sont contaminées par des pesticides et des métabolites. « *Cette proposition de loi va dans le bon sens, l'eau sera demain une source permanente de conflits* », a alerté le sénateur. « *Elle doit être un bien commun sanctuarisé.* » Dans plusieurs questions écrites, particulièrement sensible au sujet, il a également dénoncé la présence d'amiante et de polluants éternels dans l'eau potable française. Une enquête réalisée par le magazine UFC-Que Choisir et l'Organisation non gouvernementale Générations futures a, en effet, révélé le 23 janvier 2025 la présence de « polluants éternels » dans 96 % des échantillons d'eau potable prélevés dans 30 communes françaises.



► *Voir l'intervention en vidéo*

Pacte « haies » : un outil essentiel pour les agriculteurs

Le pacte en faveur de la haie est un outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires. Alexandre Basquin a interpellé le Gouvernement, par le biais d'une question écrite, pour que le soutien financier de ce pacte reste stable. Pour rappel, le pacte en faveur de la haie prévoyait à son lancement en 2024, un engagement à 110 millions d'euros pour au moins 3 ans et la loi du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire stipule qu'un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les plus de 50 000 km de haies en 2030. Ces objectifs sont d'autant plus nécessaires que le pacte montre de très bons résultats sur le terrain.



SOCIÉTÉ

Droits des femmes : l'une des priorités du mandat

Le respect et la protection des droits des femmes sont essentiels au bon fonctionnement de notre société. Très sensible à cette cause, Alexandre Basquin en a fait l'une des priorités de son mandat avec de nombreuses rencontres d'acteurs et d'actrices de terrain dans tout le département. Lors de son intervention devant la commission «Femmes et société» du Ceser des Hauts-de-France (Conseil économique, social et environnemental régional), le sénateur a ainsi rappelé que les droits des femmes étaient attaqués partout dans le monde et qu'ils restaient fragiles, y compris en Europe. Entre autres, il s'est mobilisé pour que des moyens massifs soient enfin débloqués contre les violences faites aux femmes (courrier), pour un accès plus égal à l'avortement dans tous les territoires, pour le développement des congés menstruels et de ménopause, pour que la loi en matière d'éducation à la vie sexuelle et affective soit enfin respectée (questions écrites), contre les inégalités salariales femmes-hommes (question orale) et pour le maintien des subventions au Planning familial (courrier). Comme il l'a répété dans la presse, il restera mobilisé sur ces questions fondamentales.



► *Voir l'intervention en vidéo*

Pauvreté en France : un triste record

Les derniers chiffres de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), publiés le 9 juillet 2026, sont particulièrement alarmants. Ainsi, 15,4 % de la population française vivaient en situation de pauvreté monétaire en 2024. Un chiffre jamais atteint ! Cela représente 9,8 millions de personnes, soit 1,2 million de plus depuis 2017 et l'arrivée d'Emmanuel Macron à la tête du pays. À cela s'ajoute le non-recours aux droits qui ne cesse de s'aggraver à cause de la dématérialisation qui rend les démarches administratives de plus en plus complexes. Cette aggravation de la pauvreté en France, a été dénoncée par Alexandre Basquin dans une question écrite. Le sénateur a d'ailleurs établi que, dans le même temps, les riches n'ont jamais été aussi riches ! Ainsi, 6,5 % des ménages français sont millionnaires. C'est d'ailleurs cet accroissement des inégalités qui a poussé 7 prix Nobel d'économie à demander au Gouvernement d'adopter la taxe Zucman. Malheureusement sans succès, a regretté Alexandre Basquin qui a interpellé le Premier Ministre sur les mesures que comptait prendre le Gouvernement face à cette pauvreté monétaire qui n'a jamais touché autant de Français.

Se battre pour protéger les enfants vulnérables

Alors que la protection de l'enfance continue de traverser une crise profonde avec un département du Nord particulièrement concerné, Alexandre Basquin a exigé des réponses à la hauteur dans une question écrite. Toujours dans un souci de protéger les enfants les plus vulnérables, le sénateur a également interpellé le Gouvernement suite à la consultation menée par le fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) qui a révélé, en novembre 2024, qu'un enfant sur cinq ne mangeait pas trois repas par jour en France. De plus, 10,9 % ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas organiser de fête pour leur anniversaire ou un autre événement, et 7,1 % qu'ils ne pouvaient jamais inviter d'amis là où ils vivent. «*Ces privations, souvent cumulatives, engendrent un sentiment d'exclusion profond chez ces enfants et adolescents, qui se sentent contraints par un écart par rapport à la norme, sans nécessairement être plongés dans une détresse absolue*», a souligné l'organisation onusienne. Autre point relevé par l'Unicef : le «déficit de protection», avec plus d'un enfant sur dix qui est concerné par des violences commises par des adultes (13,1 %). Des chiffres inacceptables, a martelé le sénateur dans une question écrite.

- SANTÉ







Médicaments : retrouver les moyens de produire

Les pénuries de médicaments révèlent les conséquences de la dépendance à des productions réalisées hors de France et d'Europe. Lorsqu'un traitement prescrit devient indisponible, ce sont les patients qui en subissent les effets. Michelle Gréaume avait alerté sur cette situation dès 2020. En 2024, elle a cosigné une proposition de résolution visant à lutter contre les pénuries de médicaments en France. La sénatrice défend la production sur le territoire, la préservation des savoir-faire et le soutien à la recherche. Fabriquer les traitements nécessaires à la population relève de la santé publique et de l'indépendance sanitaire.

Une pharmacie qui ferme éloigne les soins

La pharmacie reste souvent un lieu où l'on peut rencontrer un professionnel de santé sans rendez-vous. Les habitants y trouvent leurs traitements, des conseils et une orientation. Certaines officines proposent également une téléconsultation médicale, qui peut apporter une réponse de proximité lorsqu'un rendez-vous avec un médecin est difficile à obtenir. En juillet 2025, Michelle Gréaume a interrogé le Gouvernement sur les difficultés des officines et leurs conséquences pour l'accès aux soins. Leur fragilisation est particulièrement préoccupante dans les territoires où les médecins manquent déjà. Les personnes âgées, les habitants sans véhicule et les communes rurales sont les premiers concernés lorsqu'une pharmacie disparaît.

Un CHU dans le Pas-de-Calais pour renforcer les soins

En juin 2026, Michelle Gréaume a cosigné une proposition de loi visant à créer un centre hospitalier universitaire dans le Pas-de-Calais. L'objectif est de renforcer l'offre de soins et la formation des professionnels dans la région. Une meilleure répartition de la prise en charge permettrait aussi de soulager les hôpitaux du Nord, très sollicités. Trouver un médecin traitant ou consulter un spécialiste ne doit pas dépendre du lieu de résidence. La sénatrice défend une présence hospitalière suffisante et les moyens de former, d'attirer et de garder les professionnels de santé.

Polices municipales : la sécurité est d'abord une mission de l'État

Le 3 février 2026, le Sénat examinait le projet de loi élargissant les pouvoirs des polices municipales et des gardes champêtres. Alors que les citoyens attendent davantage de sécurité face à la délinquance et aux incivilités, Michelle Gréaume a rappelé une réalité que vivent de nombreux élus du Nord : «*Des maires ont créé une police municipale faute de police nationale. Ils n'ont pas eu le choix.*» Pour l'ancienne maire d'Onnaing, confier toujours plus de missions aux communes revient à organiser le désengagement de l'État, sans garantie de compensation financière, alors que les budgets municipaux sont déjà sous tension. Dans le Nord, nombre de communes n'ont ni les moyens ni les effectifs pour faire face à ces charges. Michelle Gréaume refuse une sécurité à deux vitesses qui accroitrait la vulnérabilité de certains citoyens par rapport à d'autres. «*Le pouvoir de police est régalien*», a-t-elle insisté. La sécurité est un droit égal pour tous, quels que soient les moyens de sa commune.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Les collectivités font aussi vivre la coopération

Jumelages, échanges de jeunes, rencontres associatives et projets entre collectivités créent des liens entre les peuples. Ces coopérations permettent de travailler sur l'eau, l'éducation, la culture ou le développement local. Michelle Gréaume souligne leur rôle pour entretenir les relations lorsque les échanges entre États se dégradent. Elles ne remplacent pas les négociations diplomatiques, mais contribuent à la connaissance mutuelle et au maintien du dialogue.

Ukraine : agir pour la paix

Michelle Gréaume condamne fermement l'agression russe contre l'Ukraine et les violations du droit international. Elle défend une paix juste et durable, qui garantisse la souveraineté et la sécurité du peuple ukrainien, qui doit être associé aux décisions qui le concernent. Le 12 mars 2025, lors des questions d'actualité au Gouvernement, elle a interpellé le ministre de l'Économie sur le plan européen de 800 milliards d'euros pour le réarmement. Elle refuse que cette course aux armements se traduise par de nouveaux sacrifices pour les populations : recul des droits sociaux, coupes dans les services publics et budgets des collectivités sous pression. La sécurité des peuples exige une autre voie. La France doit porter une initiative diplomatique indépendante, sous l'égide des Nations unies, pour obtenir un cessez-le-feu et engager des négociations. Une sécurité collective durable en Europe suppose de faire respecter le droit international et de sortir de la surenchère militaire.

Palestine : pour un cessez-le-feu effectif et durable

En mars 2024, Michelle Gréaume a cosigné une proposition de résolution demandant à la France de reconnaître l'État palestinien et d'agir pour un cessez-le-feu effectif et durable. Elle défend le droit des Palestiniens à disposer de leur État et celui des deux peuples à vivre en paix et en sécurité. Le 11 juin 2025, elle a interpellé l'ambassadeur d'Israël en France, auditionné au Sénat. Après avoir rappelé l'horreur du 7 octobre et le deuil des familles israéliennes, elle a dénoncé la punition collective infligée aux habitants de Gaza : les bombardements, les déplacements forcés, les hôpitaux détruits et les enfants privés de nourriture. Aucun crime ne peut en justifier un autre. «*Il ne s'agit en aucun cas d'une audition de courtoisie*», lui a-t-elle déclaré. Elle lui a demandé des comptes sur les actes du gouvernement israélien, la famine et les obstacles à l'aide humanitaire. Elle a également dénoncé le refus d'enquêtes indépendantes et exigé que les secours parviennent massivement aux populations. Michelle Gréaume soutient l'action de la justice internationale. Les responsables de crimes doivent répondre de leurs actes. Elle a demandé d'envisager des sanctions économiques et commerciales, notamment la remise en cause de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël. Michelle Gréaume défend une action diplomatique française résolue pour une paix durable, fondée sur le droit international et la reconnaissance des deux États.



► *Voir l'intervention en vidéo*

La diplomatie doit garder toute sa place

Palestine, Ukraine, Liban, Syrie, Sahara occidental, Mali, Burkina Faso et Niger : Michelle Gréaume suit ces situations à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, dont elle est vice-présidente depuis 2023. Les conflits diffèrent, mais les populations civiles en subissent les premières conséquences. La sénatrice défend le dialogue, la diplomatie et le droit international. En 2023, elle a porté une initiative pour soutenir le processus de paix et de réconciliation en Irlande du Nord. En avril 2026, elle a déposé avec plusieurs collègues une proposition de résolution sur le Liban, appelant notamment au respect du cessez-le-feu et à la protection des soldats engagés dans la FINUL. La France doit maintenir des relations et rechercher des solutions politiques, sans réduire sa réponse aux crises au seul recours à la force.

NUMÉRIQUE


©Adobe Stock





Data centers : attention aux factures !

La commission de régulation de l'énergie (CRE), soutenue par le Gouvernement, a annoncé une hausse des tarifs de 2,5 % toutes taxes comprises (TTC) à compter du 1er août 2026. Cette hausse devrait se répartir entre le tarif des kilowattheures et celui de l'abonnement. Une décision qui va à l'encontre des promesses du gouvernement et qui alourdit la facture d'abonnés déjà touchés par l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat, a dénoncé Alexandre Basquin dans une question écrite. Cette hausse est à mettre en parallèle avec l'implantation de nombreux centres de données dans tout le pays (la région Hauts-de-France est particulièrement concernée). Le sénateur a également alerté sur le coût environnemental exorbitant de ces data centers (+ 23 % d'émissions de CO_2 en 2023, artificialisation des sols, énormes besoins en eau et en énergie) dans le cadre de questions écrites et de sa commission « aménagement du territoire et développement durable ».

Halte aux cyberattaques

On ne les compte plus : le nombre d'attaques informatiques contre des acteurs majeurs du secteur public ne cesse de croître, à une vitesse qui donne le vertige. Rien qu'en 2026, le ministère de l'Intérieur, La Poste, l'URSSAF, les impôts, l'Office français de l'immigration et de l'intégration, France Travail mais aussi Cegedim Santé avec les données de 15 millions de Français ont été touchés. Les autres secteurs ne sont pas épargnés : le groupe BPCE, la plateforme Resana Secure, l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), les lycées des Hauts-de-France, etc. « *Les cyberattaques constituent désormais une menace structurelle pour le fonctionnement des services publics, la poursuite des activités économiques et la protection des données personnelles des citoyens. Elles ont des conséquences graves : paralysie de services essentiels, divulgation de données sensibles, atteinte fondamentale au respect de la vie privée des Français, utilisation des données à des fins délictueuses et perte de confiance dans les infrastructures numériques* », a dénoncé le sénateur dans une question écrite et plusieurs courriers au Gouvernement. Face à cette situation, de nombreuses alertes ont été lancées, par la CNIL, notamment. Sans effet. Alors que, dans le même temps, la numérisation et la dématérialisation des services publics et de l'économie ne cessent de progresser. Il est temps de réagir, a martelé Alexandre Basquin, et de faire de la lutte contre ces cyberattaques une priorité nationale.

Stop à la vente de nos données privées

Cela ne se sait pas encore assez : les applications de nos smartphones sont de véritables « mouchards » qui captent nos données personnelles en permanence. Ces données sont revendues et exploitées par le biais de courtiers à des fins purement spéculatives, sans que notre consentement ne soit donné de manière éclairée. On nous l'« arrache » bien trop souvent. Pour lutter contre cette exploitation aux enjeux démocratiques forts (des élections ont été manipulées à cause de la revente de ces données), Alexandre Basquin a déposé une proposition de loi qui vise à interdire l'activité de ces courtiers en données numériques sur le sol français.



► *Voir l'intervention en vidéo*

En chiffres

1/4 **Près d'un travailleur sur quatre n'a pas bénéficié de « congé numérique » en 2025. Les salariés français ne déconnectent pas en vacances, soit par pression de l'employeur, soit pour éviter la surcharge de mails au retour des vacances, parfois aussi par peur de manquer une information. Et si le droit à la déconnexion figure bien dans le code du travail, ses modalités ne sont pas précisées par la loi. Alexandre Basquin a donc exigé, dans une question écrite, des mesures qui sanctuarisent le droit à la déconnexion des salariés français.**

Ces sujets sont abordés dans l'essai d'Alexandre Basquin « *Numérique : Stop à l'exploitation !* » (mars 2026, Éditions Le Temps des Cerises)





NOUS CONTACTER

Michelle GRÉAUME

77 pl. de l'Expansion, lot n° 45
59264 Onnaing
03.27.28.34.99

m.greaume@senat.fr
michellegreaume.fr
MichelleGreaumeSenat

Alexandre BASQUIN

7 rue des Cordiers
59400 Cambrai
03.27.83.08.21

a.basquin@senat.fr
alexandrebasquin.fr

Retrouvez toutes nos interventions et propositions de loi sur nos sites internet.

CRCE·K | SÉNAT
groupe communiste, républicain, citoyen, écologiste • kanaky

Ce journal n'est pas exhaustif,

réalisé sans intelligence artificielle

Créa GRAPHIKA | CONCEPTION & IMPRESSION - Crédit photos : ©Sénat - Adobe Stock et Magnific - Novembre 2026